

Ville d' ANTONY

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2015 A 21H00

Le 26 mars 2015, à 21 heures, le CONSEIL MUNICIPAL convoqué le 20 mars 2015, s'est réuni sous la Présidence de M. Jean-Yves SENANT.

ETAIENT PRESENTS : M. SENANT, M. LE BOURHIS, Mme BERGEROL, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme COTTENCEAU, M. SERIN, Mme SANSY, M. MARTIN, Mme SCHLIENGER, M. LEGRAND, Mme PRECETTI, M. CHARRIEAU, Mme BETOUATI, M. FOUQUET, Mme LEON, M. LE LAMER, M. OLLIVRY Mme QUINZIN, Mme LEMMET, M. LIMBORG, Mme MESSAOUDI, M. VOULDOUKIS, Mme AGUILAR, Mme FAURET, M. NEHME, Mme MACIEIRA-DUMOULIN, Mme BENOIT, Mme GENEST, M. GOULETTE, M. CELESTIN, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, M. PASSERON, Mme LAJEUNIE, M. DURIEZ, M. AIT-OUARAZ, M. HUBERT, M. ADDA, Mme CHARRIER, Mme HAGEL, M. FEUILLADE, M. RUFAT, Mme DELPECH, M. MEUNIER, M. ARIPA, Mme LE BRIS.

ETAIT REPRESENTEE : Mme COVI-HOUEMAVO

Mme QUINZIN est désignée comme secrétaire.

TOUT D'ABORD LE CONSEIL MUNICIPAL RATIFIE LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- ADOPTION D'UN CONTRAT D'INTERVENTION ARTISTIQUE AVEC L'ASSOCIATION UNIKUM POUR L'ORGANISATION D'UN CINE-CONCERT EN DATE DU 29 JANVIER 2015 POUR UN MONTANT DE 700 EUROS TTC. (21/01/2015)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU CENTRE DE KERJOUANNO AVEC L'ASSOCIATION FAM ALTERNAT-ALTERNOTE DU 9 FEVRIER AU 14 FEVRIER 2015 POUR UN MONTANT DE 17 EUROS PAR JOUR ET PAR PERSONNE. (21/01/2015)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU CENTRE DE KERJOUANNO AVEC L'ASSOCIATION ANTONY BERNY CYCLISTE DU 14 FEVRIER AU 20 FEVRIER 2015 POUR UN MONTANT DE 33 EUROS PAR JOUR ET PAR PERSONNE. (21/01/2015)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION GYGO POUR L'ORGANISATION D'ATELIERS D'ARTS PLASTIQUES A DESTINATION DES JEUNES DE LA STRUCTURE 123 MALINS POUR UN MONTANT DE 10 045.45 EUROS. (27/01/2015)
- ADOPTION D'UN AVENANT N°1 AU MARCHE DE FOURNITURE ET POSE DE JEUX, DE SOLS AMORTISSANTS ET DE CLOTURES SUR DIFFERENTS SITES DE LA VILLE D'ANTONY AVEC LA SOCIETE P.O.S.E. POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 4 338.96 EUROS TTC. (27/01/2015)
- ADOPTION D'UN AVENANT N°1 AU MARCHE D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE DES ETABLISSEMENTS MUNICIPAUX DE LA VILLE D'ANTONY POUR LE LOT 3- BATIMENTS ADMINISTRATIFS-CULTURELS- INDUSTRIELS- SPORTIFS ET PERISCOLAIRES AVEC LA SOCIETE SAMSIC POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 10 699.20 EUROS TTC. (29/01/2015)
- CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES DROITS D'ENTREE AUX CONCERTS DE MUSIQUE - LOCATIONS DE SALLES ET STUDIOS DE MUSIQUE DE L'ESPACE VASARELY. (29/01/2015)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE DEUX SALLES ET D'UN BUREAU SITUES AU 193 RUE DES RABATS ET D'UN GYMNASSE SITUÉ AU 173 RUE DES RABATS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION IFAC POUR L'ORGANISATION D'UNE SESSION DE FORMATION GENERALE BAFI DU SAMEDI 14 AU SAMEDI 21 FEVRIER 2015 INCLUS. (02/02/2015)
- ADOPTION D'UN CONTRAT AVEC L'ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS HOPITAUX UNIVERSITAIRES LA PITIE SALPETRIERE CHARLES FOIX - POUR L'ACCUEIL EN CRECHE D'UN ENFANT DE SON PERSONNEL. (14/01/2015)
- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE D'ASSURANCE DES VEHICULES A MOTEURS ET RISQUES ANNEXES AVEC LA SMACL POUR LA REGULARISATION DE LA PRIME 2014 D'UN MONTANT DE 6 557.53 EUROS TTC. (04/02/2015)
- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE D'ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES AVEC LA SMACL POUR LA REGULARISATION DE LA PRIME 2014 D'UN MONTANT DE 653.63 EUROS TTC. (04/02/2015)
- DECLARATION D'INFRUCTUOSITE DU MARCHE D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DES MOYENS DE SECOURS DES BATIMENTS DE LA VILLE PASSE SELON LA PROCEDURE DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT - LOT 1 : SYSTEME DE SECURITE INCENDIE - LOT 2 : EXTINCTEURS ET ROBINETS INCENDIE ARMES (R.I.A.). (06/02/2015)
- ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION ET REAMENAGEMENT DES LOCAUX DU GROUPE SCOLAIRE LA FONTAINE - 5 LOTS (06/02/2015) :
 - Lot n°1 - gros oeuvre - charpente/couverture - étanchéité - revêtements de façades - menuiseries extérieures - serrurerie à la société ECB pour un montant de 810 000 EUROS HT-
 - Lot n° 2 - menuiseries intérieures - cloisons/doublages/faux plafonds - revêtements de sols - revêtements muraux à la société ECB pour un montant de 340 000 EUROS HT
 - Lot n° 3 - cvc - plomberie à la société FLUITEC pour un montant de 192 133.87 EUROS HT
 - Lot n° 4 - électricité courants forts et courants faibles à la société BRUNET pour un montant de 85 000 EUROS HT
 - Lot n° 5 - vrd - espaces verts à la société EUROVIA ILE DE FRANCE pour un montant de 57 718.06 EUROS HT.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR OCCUPATION TEMPORAIRE DU CENTRE DE KERJOUANNO DU 15 AU 19 FEVRIER 2015 AVEC L'ASSOCIATION LIGUE BRETAGNE VOILE POUR UN MONTANT DE 41 EUROS PAR JOUR ET PAR PERSONNE. (09/02/2015)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LA CROIX ROUGE FRANCAISE POUR LA MISE EN PLACE GRATUITE D'UN DISPOSITIF PREVENTIF DE SECOURS DANS LE CADRE DU DEROULEMENT DES COURSES ORGANISEES LE SAMEDI 7 MARS ET LE DIMANCHE 8 MARS 2015 POUR LA 27ème EDITION DU SEMI-MARATHON D'ANTONY. (12/02/2015)
- ADOPTION D'UN AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAINTENANCE DES SYSTEMES DE CONTROLES D'ACCES ET DES ALARMES ANTI-INTRUSION DES BATIMENTS DE LA VILLE D'ANTONY AVEC LA SOCIETE SEMERU AFIN D'AJOUTER DES FOURNITURES SUPPLEMENTAIRES AU BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES. (13/02/2015)
- ATTRIBUTION DU MARCHE A BONS DE COMMANDE DE MISSIONS D'INGENIERIE GEOTECHNIQUE ET ESSAIS GEOTECHNIQUES SUR DIVERS SITES DE LA VILLE D'ANTONY- APPEL D'OFFRES OUVERT- A LA SOCIETE SOL PROJET POUR UN MONTANT MINIMUM ANNUEL DE 20 000 EUROS HT ET UN MONTANT MAXIMUM ANNUEL DE 500 000 EUROS HT. (17/02/2015)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ARVISPOR POUR UNE SESSION D'ATELIERS DE GYMNASTIQUE DANS LE CADRE DE L'ATELIER SANTE VILLE POUR UN MONTANT DE 4 200 EUROS TTC. (18/02/2015)
- ADOPTION D'UN CONTRAT AVEC LA SOCIETE CP BOURG POUR L'ENTRETIEN PREVENTIF DU THERMO-RELIEUR DU SERVICE REPROGRAPHIE DE LA VILLE D'ANTONY POUR UN MONTANT ANNUEL DE 592 EUROS HT. (17/02/2015)
- ADOPTION D'UN CONTRAT AVEC LA SOCIETE CP BOURG POUR LA VERIFICATION SECURITE ET L'ENTRETIEN PREVENTIF DU MASSICOT DU SERVICE REPROGRAPHIE DE LA VILLE D'ANTONY POUR UN MONTANT ANNUEL DE 1 350 EUROS HT. (17/02/2015)
- ADOPTION D'UN CONTRAT AVEC LA SOCIETE CERTA POUR L'ENTRETIEN DE LA MACHINE A PLIER DU SERVICE REPROGRAPHIE DE LA VILLE D'ANTONY POUR UN MONTANT ANNUEL DE 180 EUROS HT. (17/02/2015)
- ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A LA REQUALIFICATION DES RUES DES GLYCINES ET DES VIOLETTES A ANTONY - PROCEDURE ADAPTEE - A LA SOCIETE EUROVIA ILE DE FRANCE POUR UN MONTANT DE 359 876.25 EUROS HT. (27/02/2015)

- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS DE SEINE CONCERNANT LES MODALITES D'INTERVENTION ET DE VERSEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE « CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE » POUR LA STRUCTURE 123 MALINS. (23/10/2014)
- ATTRIBUTION DU MARCHE DE FOURNITURES PASSE SELON LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA FOURNITURE DE DISQUES COMPACTS ET DE DVD POUR LA VILLE D'ANTONY : (19/02/2015)
 - ♦ Lot 1 - disques audio musicaux à la société GAM pour un montant minimum annuel de 12 000 euros HT et maximum annuel de 25 000 euros HT.
 - ♦ Lot 2 - disques audio pour enfants (musiques, comptines, livres enregistrés) et livres enregistrés adultes à la société BOOK IN pour un montant minimum annuel de 3 000 euros HT et maximum annuel de 8 000 euros HT.
 - ♦ Lot 3 – dvd, blue ray à la société ADAV41 pour un montant minimum annuel de 25 000 euros HT et maximum annuel de 50 000 euros HT.
- ADOPTION D'UN AVENANT N°2 AU MARCHE DE FOURNITURE ET POSE DE JEUX, DE SOLS AMORTISSANTS ET DE CLOTURES SUR DIFFERENTS SITES DE LA VILLE D'ANTONY AVEC LA SOCIETE P.O.S.E POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 20 379.78 EUROS TTC. (03/03/2015)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION NOUVELLES DIMENSIONS EN VUE DE SA PARTICIPATION AUX CELLULES DE VEILLE DE REUSSITE EDUCATIVE POUR UN MONTANT DE 1 500 EUROS TTC. (04/03/2015)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN PAVILLON COMMUNAL SITUE 10 CITE DUVAL A ANTONY AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DU SECOURS POPULAIRE SECTION D'ANTONY. (03/03/2015)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DE L'ANCIENNE MAIRIE ANNEXE LA FONTAINE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LE FRANÇAIS EN PARTAGE. (03/03/2015)
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ANALYSES MICROBIOLOGIQUES POUR LE CENTRE DE KERJOUANNO POUR UN MONTANT ANNUEL DE 447.15 EUROS TTC. (05/03/2015)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION E-ENFANCE POUR L'ANIMATION D'UNE SOIREE DEBAT LE 13 MARS 2015 SUR « LES RESEAUX SOCIAUX ET LA MAITRISE DE SON IDENTITE » POUR UN MONTANT DE 380 EUROS. (05/03/2015)
- ADOPTION D'UN CONTRAT D'ABONNEMENT AVEC LA SOCIETE VODECLIC POUR DES COURS EN LIGNE DANS LES MEDIATHEQUES MUNICIPALES D'ANTONY POUR UN MONTANT ANNUEL DE 2 400 EUROS TTC. (06/03/2015)
- ADOPTION DE L'AVENANT N°2 AU MARCHE DE TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES GROUPES SCOLAIRES VELPEAU ET DES RABATS POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES ET EN SITUATION DE HANDICAP – LOT 4 MENUISERIES INTERIEURES PASSE AVEC LA SOCIETE VIGIER- POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 7 124.58 EUROS HT. (06/03/2015)
- ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A LA FOURNITURE ET POSE DE SIGNALISATION DIRECTIONNELLE – DE SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE ET DE VITRINES D'AFFICHAGE SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'ANTONY – APPEL D'OFFRES OUVERT – LOT N°1 – FOURNITURE ET POSE DE LA SIGNALISATION DIRECTIONNELLE AU GROUPEMENT AXIMUM AGENCE ILE DE FRANCE / SES NOUVELLES SAS POUR UN MONTANT MINIMUM TOTAL DE 400 000 EUROS HT ET MAXIMUM DE 1 000 000 EUROS HT – LOT N°2 – FOURNITURE ET POSE DE LA SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE ET DE TOTEMS DE PARC DE STATIONNEMENT AU GROUPEMENT AXIMUM AGENCE ILE DE FRANCE / SES NOUVELLES SAS POUR UN MONTANT MINIMUM TOTAL DE 50 000 EUROS HT ET MAXIMUM DE 300 000 EUROS HT – LOT N°3 – FOURNITURE ET POSE DE VITRINES ET PANNEAUX D'AFFICHAGE LIBRE – INFRACTUEUX -. (06/03/2015)

ORDRE DU JOUR

- MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL –
VOTE PAR 49 voix POUR

I - FINANCES -

- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE – EXERCICE 2015 -
VOTE PAR 42 voix POUR - 07 CONTRE
- ADOPTION DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES -
VOTE PAR 42 voix POUR - 07 ABSTENTIONS
- FIXATION DE DIVERS TARIFS MUNICIPAUX NON SOUMIS AU TAUX D'EFFORT -
- OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE A ANTONY HABITAT POUR L'ACQUISITION EN VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT (VEFA) DE 46 LOGEMENTS SOCIAUX AUX 80 ET 96 RUE ADOLPHE PAJEAUD -
VOTE PAR 49 voix POUR
- ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL A VERSER AU TRESORIER PRINCIPAL DE LA COMMUNE -
VOTE PAR 48 voix POUR - 01 ABSTENTION
- DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE POUR LE REGISSEUR TITULAIRE DE LA REGIE D'AVANCES TEMPORAIRE DU SEJOUR CROATIE - JUILLET 2014 -
VOTE PAR 49 voix POUR

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES –

- ANTONYPOLE : ADOPTION DE LA CONVENTION-CADRE D'INTERVENTION FONCIERE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES HAUTS DE SEINE (EPF 92) ET DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES HAUTS DE SEINE (EPF 92) -
CONVENTION : VOTE PAR 42 voix POUR - 07 ABSTENTIONS
DROIT DE PREEMPTION : VOTE PAR 49 voix POUR
- BILAN ANNUEL DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA VILLE POUR L'ANNEE 2014 -
VOTE PAR 42 voix POUR - 07 ABSTENTIONS
- AVIS DE LA VILLE D'ANTONY SUR LE PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE LA BIEVRE –
VOTE PAR 49 voix POUR
- AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE CONCERNANT LE NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE DUNOYER DE SEGONZAC SITUE AVENUE LAVOISIER A ANTONY -
VOTE PAR 49 voix POUR

III - TRAVAUX - CONTRATS –

- CONSTRUCTION DU COMPLEXE SPORTIF LA FONTAINE : ADOPTION DE L'AVENANT N°1 POUR LE LOT 5 – CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE PASSE AVEC LA SOCIETE CHAUFFAGE ET ENTRETIEN -
VOTE PAR 49 voix POUR
- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE MODERNISATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC – DE SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLORE ET D'EQUIPEMENTS ANNEXES DE LA VILLE PASSE AVEC LE GROUPEMENT SOLIDAIRE SATELEC / BOUYGUES ENERGIE ET SERVICES DONT LE MANDATAIRE EST LA SOCIETE SATELEC -
VOTE PAR 49 voix POUR
- ADOPTION DE CONVENTIONS FINANCIERES ET DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE A CONCLURE AVEC LE SIPPPEC POUR LES ETUDES ET LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DANS DIVERS SECTEURS DE LA VILLE D'ANTONY – PROGRAMME 2015 -
VOTE PAR 49 voix POUR

IV - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION –

- APPROBATION DE L'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES HAUTS DE BIEVRE A LA COMMUNE D'ANTONY POUR LE FONCTIONNEMENT DU COMPLEXE SPORTIF ERIC TABARLY ET DU STADE GEORGES SUANT -
VOTE PAR 49 voix POUR

V - PERSONNEL –

- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS -
VOTE PAR 49 voix POUR
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE HAUTE SAVOIE POUR LE TRANSFERT DE GESTION DES SECRETARIATS DU COMITE MEDICAL ET DE LA COMMISSION DE REFORME POUR LES AGENTS DU CENTRE DE SAMOENS -
VOTE PAR 49 voix POUR

VI - SPORTS –

- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES
VOTE PAR 49 voix POUR
- ADOPTION DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS DEFINISSANT LES MODALITES D'UTILISATION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES VERSEES A DIFFERENTES ASSOCIATIONS SPORTIVES –
VOTE PAR 49 voix POUR

VII – AFFAIRES DIVERSES –

- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NON SPORTIVES -
VOTE PAR 47 voix POUR - 02 NE PREND PAS PART (M. SERIN, M. NEHME)
- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE COHESION SOCIALE ET DE REUSSITE EDUCATIVE POUR 2015 -
VOTE PAR 47 voix POUR - 02 NE PREND PAS PART (M. AIT-OUARAZ, Mme COVI-HOUEMAVO)
- ADOPTION DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS DEFINISSANT LES MODALITES D'UTILISATION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES VERSEES A DIFFERENTES ASSOCIATIONS NON SPORTIVES -
VOTE PAR 46 voix POUR - 03 NE PREND PAS PART (M. SERIN, Mme COVI-HOUEMAVO, M. AIT-OUARAZ)
- ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS REGIONALES DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE POUR 2015 -
VOTE PAR 49 voix POUR
- ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA SECURITE POUR 2015 -
VOTE PAR 49 voix POUR
- ADOPTION D'UN AVENANT N°2 AU MARCHE NEGOCIE SANS MISE EN CONCURRENCE PASSE AVEC LA SOCIETE METEOR NETWORK RELATIF A LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS WIFI DES DIFFERENTS SITES DE LA VILLE -
VOTE PAR 49 voix POUR
- ACQUISITION D'UNE LICENCE IV POUR PERMETTRE SON MAINTIEN SUR LA COMMUNE D'ANTONY -
VOTE PAR 48 voix POUR - 01 CONTRE
- PRISE EN CHARGE DES DEPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES RELATIONS D'AMITIE AVEC DES VILLES ETRANGERES -
VOTE PAR 49 voix POUR
- FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DE L'AVENTURE ET DE LA CREATION POUR L'ANNEE 2015 (1^{er} JURY) -
VOTE PAR 49 voix POUR
- FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DU DISPOSITIF CAP SUR LE MONDE POUR L'ANNEE 2015 (1^{er} JURY) -
VOTE PAR 49 voix POUR
- COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA SOUS-COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES-
- ADHESION DE LA VILLE AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) MAXIMILIEN, PORTAIL DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS FRANCILIENS -
VOTE PAR 49 voix POUR
- MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIVE AU PROJET DE LOI PORTANT NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA REPUBLIQUE (NOTRe) -
VOTE PAR 44 voix POUR 05 CONTRE
- MOTION CONTRE LE PROJET DE MISE EN PLACE D'UNE OPERATION D'INTERET NATIONAL SUR LE SECTEUR JEAN ZAY DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MOBILISATION POUR LE LOGEMENT. –
VOTE PAR 42 voix POUR - 05 CONTRE - 02 ABSTENTIONS
- MOTION RELATIVE AU PROJET MASSY-VALENTON -
VOTE PAR 49 voix POUR

**Fin de la séance à 01h15
Antony, le 27 mars 2015**

**Le Maire d'Antony,
Jean-Yves SÉNANT**